

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 mars 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 16 Votants : 19

Date de la convocation : 15/03/2022

Présents : CLASQUIN J-F, POIRIER S, DEVAUCHELLE E, BOIGEY-DIEMER M, MAIRE P, COURTOIS-PAULUS A, GABRION J-M, JACQUEMIN J-F, MILLION E, ROLLOT D, ROUSSELOT M, VANNSON M-F, VAUTRIN-ROLLOT A, VUILLEMIN C, VUILLEMIN E et ZONE E.

Absents excusés :

- Bernard COLIN a donné pouvoir à Emmanuel VUILLEMIN
- Coralie HUREL-MATHIEU a donné pouvoir à Maxime ROUSSELOT
- Adeline FRESSE a donné pouvoir à Marie-Françoise VANNSON

Le jeudi 24 mars 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol, sous la Présidence de Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire salue la mémoire de Messieurs Georges ROLLOT et Jean MAIRE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise VANNSON.

Validation du dernier compte rendu : aucunes remarques.

Préambule :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison de la démission de Monsieur Daniel MOUGEL, élu de la liste « Choisir son avenir pour Hadol », Monsieur Jean-Michel GABRION, suivant sur la liste, est installé dans ses fonctions de conseiller municipal. Il lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sauf mention contraire,

Vu la candidature de M. Jean-Michel GABRION,

- **ACTE** la composition de la **commission Bâtiments, Matériels, Travaux et Sécurité** ainsi qu'il suit : Éric DEVAUCHELLE, Emmanuelle MILLION, Corinne VUILLEMIN, Adeline FRESSE, Bernard COLIN, Jean-François JACQUEMIN, Dominique ROLLOT, Marie-Françoise VANNSON et Jean-Michel GABRION,

Madame Stéphanie POIRIER, Adjointe aux Affaires scolaires, expose que Mme BREGUET et M. LOUIS, domiciliés à Hadol, ont fait part à la municipalité de la candidature de leur fille Augustine en classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) à Epinal, pour l'année scolaire 2022/2023.

Toutefois, l'admission définitive ne peut intervenir que si la commune de résidence accepte de prendre en charge les frais de scolarité qui s'élèvent à 880€.

Le Conseil, ayant eu recours au scrutin secret,

- **ACCEPTE** (14 Pour et 5 contre) de participer, en cas d'intégration pour l'année scolaire 2022/2023, aux frais de scolarité de 880€ en classe CHAM à Epinal pour l'enfant Augustine LOUIS,

Monsieur Eric DEVAUCHELLE, Adjoint aux Bâtiments, rappelle le projet suivant : Extension des réseaux secs pour alimenter l'internat et la restauration, qui a fait l'objet d'une délibération en date du 3 février dernier.

Or, les éléments financiers transmis par le SDEV étaient erronés.

Le coût de l'opération s'élève à 19 292.33 € HT. En application de la décision du Comité du S.D.E.V, la participation financière de la commune s'élèverait à 18% (et non 59 %) de la dépense HT, ce qui représente 3 472,62 €,

- **APPROUVE** le nouveau projet tel qu'il est présenté,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe MAIRE, Adjoint à la Forêt,

- **ENGAGE la commune de Hadol dans la démarche de labellisation « Forêt d'Exception »,**
- **APPROUVE** les termes du projet de Protocole relatif à la démarche de labellisation, à conclure entre la commune de Hadol et les autres partenaires,

Exposé :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat, afin de faire évoluer, de renforcer et d'élargir son intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat existant et d'accélérer la résorption de la vacance et du bâti dégradé, la Communauté d'Agglomération d'Epinal a mené en 2021 une étude pré-opérationnelle pour mettre en place un dispositif ambitieux.

Cette opération consistera en l'accompagnement administratif, technique et financier des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs du territoire.

L'aide financière, calculée sur la base de 10% du montant H.T des travaux de rénovation engagés en vue de la remise sur le marché du logement, est plafonnée à 10.000 € par logement et conditionnée à la mise en place d'une aide communale complémentaire.

- **APPROUVE** (17 Pour et 2 Abstentions) la mise en place d'une aide communale à la rénovation des logements vacants en complément de l'aide intercommunale sur la base de 3 primes à la rénovation par an soit 6000,00 € par an,

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du transfert de la compétence « Stades Communaux à Vocation Intercommunautaire », la C.A.E propose la signature d'une convention de mise à disposition des équipements transférés.

Il explique qu'elle est conclue pour la durée d'exercice de la compétence par la CAE, sauf résiliation d'un des signataires avec préavis de 6 mois. Cette dernière met à disposition de la commune à titre gratuit l'ensemble des équipements transférés (terrains et locaux), le F.C.H.D reste prioritaire pour l'utilisation.

Il est également précisé que la tonte et la maintenance des équipements seront effectuées par la commune avec refacturation à la CAE, mais que la grosse maintenance annuelle est coordonnée par la CAE.

- **APPROUVE** (12 Pour, 3 contre et 4 Abstentions) la convention de mise à disposition des équipements transférés (terrains d'honneur et stabilisé et locaux) avec la C.A.E,

- **DECLARE** (16 Pour et 3 Abstentions) que le **Compte de Gestion du Budget annexe Forêt dressé pour l'exercice 2021** par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, (15 Pour et 3 Abstentions),

- **PREND acte de la présentation faite du Compte Administratif Forêt de l'exercice 2021**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou <u>défi-</u> <u>cit</u>	Recettes ou <u>excé-</u> <u>dent</u>	Dépenses	Recettes ou <u>report</u>
<u>Résultats reportés</u>	<u>89 170,00€</u>		-	<u>148 120,16€</u>
<u>Affectation</u>		<u>99 170,00€</u>		
Opérations de l'exercice	134 459,34€		408 825,38€	527 231,65€
TOTAUX	223 629,34€	99 170,00€	408 825,38€	675 351,81€
Résultats de clôture	-124 459,34€			266 526,43€
Restes à réaliser	51 500,00€	51 900,00€		

- **DECLARE** (16 Pour, 2 contre et 1 Abstention) que le **Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2021** par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, (15 Pour, 2 contre et 1 Abstention),

- **PREND acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2021**

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou <u>Déficit</u>	Recettes ou <u>Excédent</u>	Dépenses	Recettes ou <u>Excédent</u>
<i>Résultats reportés</i>	<i>38 277.17 €</i>		-	<i>617 348.92 €</i>
<i>Affectation</i>		<i>194 177.17 €</i>		
Opérations de l'exercice	828.541.84 €	560 856.87 €	1 696 055.44 €	1 859 447.47 €
TOTAUX	866 819.01 €	755 034.04 €	1 696 055.44 €	2 476 796.39 €
Résultats de clôture	-111 784.97 €			780 740.95 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>1 433 800.00 €</i>	<i>1 096 400.00 €</i>		

- **DECIDE** (16 Pour et 3 Abstentions) d'affecter les résultats de l'exercice 2021 au budget de l'année 2022 comme suit : - Excédent de fonctionnement capitalisé : **573 244,31 €**

(Compte 1068, Section d'investissement)

- Résultat de fonctionnement reporté : **474 023.07 €**

(Compte R 002, Section de fonctionnement)

- **NOTE** : Report au compte D 001 : 236 244,31€.

Informations et questions diverses :

Personnel communal : Laura Fabbri quitte le remplacement à l'APC suite à la signature d'un CDI.

Hugo Géhin quittera ses fonctions en raison d'un nouveau projet professionnel.

Elections Présidentielles : les 10 et 24 avril prochains.

Réfugiés Ukrainiens : 44 personnes accueillies par le biais d'une association locale.

Adresse mail de la mairie : les adresses mail en « wanadoo.fr » doivent évoluer afin d'éviter des problèmes de diffusion des messages, une modification est en cours.

La séance est levée à 22h45

Fait à Hadol, le 1^{er} avril 2022

Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

La secrétaire de séance,
Marie-Françoise VANNSON

